



Assemblée générale

Distr. générale
30 octobre 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Points 34, 71 et 135 de l'ordre du jour

Assemblée générale
Soixante-quinzième année

Prévention des conflits armés

Droit des peuples à l'autodétermination

**La responsabilité de protéger et la prévention du génocide,
des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes
contre l'humanité**

Lettre datée du 29 octobre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Depuis plus d'un mois, le Haut-Karabakh (Artsakh) est la cible systématique d'attaques militaires massives, commises en violation des normes du droit international et des principes d'humanité. La violence insensée, non provoquée et disproportionnée qui s'abat, en pleine crise sanitaire mondiale, sur la population de l'Artsakh a déjà coûté des milliers de vies.

Tout au long de cette période, l'Azerbaïdjan a lancé des bombardements aériens massifs, des tirs d'artillerie et des missiles sur la population civile dans plus de 120 zones habitées de l'Artsakh, y compris dans la capitale Stepanakert, ainsi qu'à Martakert, Martouni, Chouchi et Hadrout. Des infrastructures vitales – écoles, hôpitaux, routes, réseaux électriques et autres installations essentielles – ont été délibérément prises pour cible ; il en est résulté d'indicibles souffrances pour des milliers de civils, contraints de s'abriter aux sous-sols et privés d'accès à la nourriture, à l'eau, aux commodités essentielles et aux services médicaux.

Le 28 octobre, les forces armées de l'Azerbaïdjan ont lancé des frappes ciblées sur les zones résidentielles de Stepanakert et de Chouchi, faisant des victimes parmi la population civile et détruisant entièrement la maternité de Stepanakert, en violation flagrante du droit international, tant humanitaire que coutumier. Or, les Conventions de Genève disposent clairement que les unités sanitaires et les installations médicales doivent en tout temps être respectées et protégées.

Perpétrés dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les agissements odieux de l'Azerbaïdjan visent à priver la population de l'accès aux services essentiels et à anéantir des décennies d'efforts consentis pour combattre les maladies, réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle, et sont, à ce titre, révélateurs du dessein criminel qui anime les dirigeants de



l'Azerbaïdjan de rendre la vie impossible dans l'Artsakh. Qui plus est, la décision prise par les chefs politico-militaires de l'Azerbaïdjan de prendre pour cible une maternité dont l'emplacement était bien connu des militaires illustre clairement l'intention génocidaire de « détruire, ou tout ou en partie, un groupe ethnique, racial [...], religieux » ou autre en entravant les naissances au sein d'un groupe ethnique particulier en Artsakh.

Je joins à la présente le texte de la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie en lien avec les récentes attaques perpétrées (voir annexe) ; je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 34, 71 et 135 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mher **Margaryan**

**Annexe à la lettre datée du 29 octobre 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Déclaration du Ministère arménien des affaires étrangères

Le 29 octobre 2020

Au cours de ces trois derniers jours, les zones d'habitation pacifiques du Haut-Karabakh ont été constamment la cible de divers types de missiles, de tirs d'artillerie et de drones, ainsi que des bombardements de l'armée de l'air azerbaïdjanaise.

Depuis le 28 octobre, Stepanakert, Chouchi et Martakert n'ont cessé d'être la cible d'attaques. Stepanakert et Martakert sont les localités les plus durement touchées par les bombardements, qui ont provoqué de lourds dommages parmi la population civile et détruit des infrastructures civiles. En pleine pandémie, les hôpitaux et autres infrastructures sanitaires ont été visés. Les morts et les blessés sont nombreux.

Les crimes de guerre, commis par le régime de l'Azerbaïdjan contre la population civile avec l'implication directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers, ont pour but d'annihiler le peuple arménien du Haut-Karabakh.

En dépit des appels lancés par la communauté internationale et des efforts déployés par les coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Azerbaïdjan rejette avec persistance la mise en œuvre des accords de cessez-le-feu et l'introduction de mécanismes qui permettraient de vérifier le maintien du cessez-le-feu dans la zone de conflit.

Non satisfait de poursuivre son intention génocidaire et de se soustraire à sa responsabilité, l'Azerbaïdjan a lancé en parallèle une campagne de mensonges et de distorsions destinée à duper la communauté internationale.

Fondée sur des crimes contre l'humanité et des faits de nettoyage ethnique, la politique de l'Azerbaïdjan est vouée à l'échec ; elle se heurtera à la résistance farouche du peuple de l'Artsakh, qui exercera ainsi son droit à la légitime défense par tous les moyens nécessaires.
